ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 11 mars 2008 — N° 58

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 07.

AFFAIRES DU JOUR

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'administration publique qui a procédé aux auditions suivantes : la sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le président-directeur général de Recyc-Québec, concernant les matières résiduelles (chapitre 5, tome II, rapport du Vérificateur général du Québec 2005-2006); le sous-ministre des Transports, concernant le rapport annuel de gestion 2005-2006 du ministère; et le président-directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec, concernant le rapport annuel de gestion 2005-2006 du Conseil. Ce rapport contient des recommandations.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de ce débat restreint : le temps sera réparti entre les groupes parlementaires, qui disposeront d'une enveloppe de temps correspondant à la proportion des sièges qu'ils détiennent respectivement à l'Assemblée; le temps non utilisé par un groupe sera transféré aux deux autres groupes, selon la proportion des sièges qu'ils détiennent; et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Un débat s'ensuit.

À 11 h 58, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 05.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Denis Lazure, député de Chambly de 1976 à 1981, de Bertrand de 1981 à 1984, et de La Prairie de 1989 à 1994, décédé le 23 février 2008.

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, dépose :

Le Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*.

(Dépôt n° 795-20080311)

Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel du Comité consultatif de l'environnement Kativik, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 796-20080311)

M. le président dépose :

Un message de Sa Majesté la reine, chef du Commonwealth, à l'occasion du Jour du Commonwealth le 10 mars;

(Dépôt n° 797-20080311)

Une lettre, en date du 19 février 2008, qu'il a reçue de M. Mario Dumont, chef de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de Mme Catherine Morissette, députée de Charlesbourg, à titre de membre de la Sous-commission de la réforme parlementaire;

(Dépôt n° 798-20080311)

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, propose que cette désignation à la Sous-commission de la réforme parlementaire soit adoptée.

La motion est adoptée.

Le rapport du Directeur général des élections sur la mise en application de l'article 90.5 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, concernant la décision prise dans le cadre des élections partielles tenues dans la ville de Montréal le 16 décembre 2007;

(Dépôt n° 799-20080311)

Le Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance*;

(Dépôt n° 800-20080311)

Le texte de loi n° 3, Loi favorisant la promotion des saines habitudes de vie chez les jeunes québécois, adopté par les membres du Parlement des jeunes le 15 février 2008;

(Dépôt n° 801-20080311)

Les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 13 décembre 2007 :

Décision 1398 concernant le Règlement concernant la réintégration de M. Stéphane Dolbec au sein de la fonction publique;

(Dépôt n° 802-20080311)

Décision 1400 concernant le Règlement sur les allocations aux députés;

(Dépôt n° 803-20080311)

Copie du préavis de la motion proposée par Mme Morissette (Charlesbourg) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 12 mars 2008, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 804-20080311)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Thériault (Anjou), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 30 et 31 janvier 2008, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 54, Loi modifiant la Loi sur la police et d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 805-20080311)

M. Kelley (Jacques-Cartier), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 12, 13, 14, 19 et 20 février 2008, a tenu des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne;

(Dépôt n° 806-20080311)

Les rapports de la Commission des affaires sociales qui, les 22, 23, 30 et 31 janvier 2008, a procédé à l'audition des Agences de la santé et des services sociaux suivantes dans le cadre de l'étude de leurs rapports annuels de gestion 2003-2004 à 2006-2007, en application de l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* :

- Estrie;

(Dépôt n° 807-20080311)

- Outaouais;

(Dépôt n° 808-20080311)

- Bas-Saint-Laurent;

(Dépôt n° 809-20080311)

- Chaudière-Appalaches;

(Dépôt n° 810-20080311)

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 23 janvier 2008, a procédé à l'audition de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec dans le cadre de l'étude de ses rapports annuels de gestion 2004-2005 à 2006-2007, en application de l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;

(Dépôt n° 811-20080311)

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 30 janvier 2008, a procédé à l'audition du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James dans le cadre de l'étude de ses rapports annuels de gestion 2000-2001 à 2006-2007, en application de l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

(Dépôt n° 812-20080311)

Mme Morissette (Charlesbourg), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 19, 20 et 26 février 2008, a tenu des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le Rapport du ministre du Travail sur la mise en œuvre de la *Loi sur l'équité salariale*.

(Dépôt n° 813-20080311)

Dépôts de pétitions

M. Beaupré (Joliette) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 21 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'application d'une section de la *Loi sur la protection sanitaire des animaux* par la Société protectrice des animaux.

(Dépôt n° 814-20080311)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bonnardel (Shefford) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 80 citoyens et citoyennes des Cantons-de-l'Est, concernant l'enseignement religieux à l'école.

(Dépôt n° 815-20080311)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 13 citoyens et citoyennes de la circonscription de Lac-Saint-Jean, concernant le financement des organismes communautaires Famille du Québec.

(Dépôt n° 816-20080311)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Benjamin (Berthier) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Proulx, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires à trois reprises.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charest, premier ministre, M. Dumont, chef de l'opposition officielle, et Mme Marois, chef du deuxième groupe d'opposition, proposent conjointement :

> QUE l'Assemblée nationale souligne le 400e anniversaire de la fondation de la Ville de Québec, en reconnaissant quatre siècles de présence française en terre d'Amérique, ainsi que l'apport de tous les pionniers et bâtisseurs qui ont forgé la personnalité unique de cette ville historique et moderne.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme Marois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Dumont, chef de l'opposition officielle, et M. Charest, premier ministre, proposent conjointement :

> QUE l'Assemblée nationale profite du 60e anniversaire de l'adoption du fleurdelisé en tant que drapeau de la nation québécoise pour exprimer notre fierté d'être Québécoise et Québécois;
>
> QU'elle invite toute la population à arborer fièrement l'étendard québécois.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Leblanc (Deux-Montagnes), et Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) proposent conjointement :

> QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Journée internationale des femmes qui a eu lieu le 8 mars dernier.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, M. Morin (Beauce-Sud) et M. Bergeron (Verchères) proposent conjointement :

> QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le courage et le dévouement des membres des Forces armées et des travailleurs humanitaires québécois et canadiens actuellement postés en Afghanistan;
>
> QU'elle réitère son soutien aux familles de ces femmes, de ces hommes, qui attendent le retour d'un être cher;
>
> QU'elle exprime sa gratitude à celles et ceux qui sont revenus de mission, ainsi qu'à leurs familles, et souligne leur participation à la reconstruction de l'Afghanistan;
>
> QU'elle salue la bravoure et le sacrifice des militaires québécois tombés au combat : le caporal Étienne Gonthier, le caporal Richard Renaud, le caporal Éric Labbé, l'adjudant Hani Massouh et l'artilleur Jonathan Dion. Ces militaires ont donné leur vie pour promouvoir la liberté, le respect des droits de la personne et la démocratie.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Picard, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, Mme Roy (Lotbinière), M. Côté (Dubuc), M. Bergeron (Verchères) et M. MacMillan (Papineau) proposent conjointement :

> QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille, aux collègues et aux proches de M. Mathieu Émond, pompier du Service de sécurité incendie de la Ville de Varennes et de M. André Manseau, pompier du Service de sécurité incendie de la municipalité de Val-des-Monts, tous deux décédés tragiquement le 4 et le 9 mars dernier, dans l'exercice de leurs fonctions.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Picard, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, Mme Roy (Lotbinière) et M. Côté (Dubuc) proposent conjointement :

> QUE l'Assemblée nationale exprime la reconnaissance des parlementaires aux nombreux policiers, ambulanciers, pompiers, premiers répondants, représentants de la Sécurité civile et tout particulièrement les bénévoles, ainsi que toutes les autres personnes ayant porté assistance, pour leur travail lors de la tempête qui s'est abattue sur le Québec samedi le 8 mars dernier. Ces intervenants de première ligne ont apporté une aide précieuse et appréciée par la population afin d'assurer sa sécurité.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Benjamin (Berthier), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et M. Curzi (Borduas) proposent conjointement :

> QUE l'Assemblée nationale félicite tous les artistes et artisans du milieu cinématographique québécois qui étaient en nomination ou qui ont été récompensés lors de la cérémonie des Prix Jutra, le 9 mars dernier.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Benoit (Montmorency), M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, et Mme Maltais (Taschereau) proposent conjointement :

> QUE l'Assemblée nationale souligne les 20 ans du Parc technologique du Québec, qui est un acteur économique de premier plan pour l'implantation et le développement d'une communauté d'affaires dynamique qui se démarque par son savoir, son innovation et son ouverture sur le monde.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Taillon (Chauveau), Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, et M. Legault (Rousseau) proposent conjointement :

> QUE l'Assemblée nationale souligne le mois de prévention de la fraude et qu'elle rappelle aux investisseurs de toujours faire preuve de prudence lorsqu'il est question de confier leur épargne.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. De Martin (Huntingdon), M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'Année internationale de la pomme de terre;

QU'elle reconnaisse le rôle important de ce légume dans l'agriculture en général.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Diamond (Marguerite-D'Youville), Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et M. Bouchard (Vachon) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'Année Internationale de la Terre;

QU'elle réaffirme l'importance d'agir dans une perspective de développement durable, afin d'en préserver la qualité et le bien-être de ses habitants.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

— la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 50, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines;

M. Picard, troisième vice-président, donne les avis suivants :

— la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de procéder à l'organisation des travaux de la commission;

— la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail puis en séance publique dans le cadre de son mandat concernant les suites données aux recommandations contenues dans son rapport portant sur la réussite scolaire des autochtones.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Picard, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 12 mars 2008, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Morissette (Charlesbourg).

Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Québec qu'il réagisse au recul du français à Montréal, tel que constaté dans le rapport de l'Office québécois de la langue française sur la situation linguistique au Québec, et qu'il annule la récente hausse du niveau d'immigration et rétablisse le seuil antérieur.

AFFAIRES DU JOUR

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'administration publique qui a procédé aux auditions suivantes : la sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le président-directeur général de Recyc-Québec, concernant les matières résiduelles (chapitre 5, tome II, rapport du Vérificateur général du Québec 2005-2006); le sous-ministre des Transports, concernant le rapport annuel de gestion 2005-2006 du ministère; et le président-directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec, concernant le rapport annuel de gestion 2005-2006 du Conseil. Ce rapport contient des recommandations.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture qui a entendu le président de la Commission d'accès à l'information concernant l'étude des rapports annuels 2001-2002 à 2006-2007. Ce rapport contient des recommandations.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Picard, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de ce débat restreint : le temps sera réparti entre les groupes parlementaires, qui disposeront d'une enveloppe de temps correspondant à la proportion des sièges qu'ils détiennent respectivement à l'Assemblée; le temps non utilisé par un groupe sera transféré aux deux autres groupes, selon la proportion des sièges qu'ils détiennent; et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Un débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

À 17 h 05, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 17 h 30.

Les travaux reprennent à 17 h 22.

Débats de fin de séance

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

– le premier, sur une question adressée par M. Roux (Arthabaska) à M. Béchard, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, concernant l'entreprise Chantiers Chibougamau;

– le deuxième, sur une question adressée par M. Ferland (Ungava) à M. Béchard, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, concernant Chantiers Chibougamau;

– le troisième, sur une question adressée par Mme Morissette (Charlesbourg) à Mme James, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, concernant le dossier de l'immigration.

À 18 h 02, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 12 mars 2008, à 10 heures.

SANCTIONS DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 21 décembre 2007, à 14 h 10, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Picard, troisième vice-président, et de Mme Mignolet, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 16 Loi modifiant la Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec et la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal

n° 32 Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques *(titre modifié)*

n° 39 Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives

n° 42 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude

n° 44 Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Finances

n° 46 Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur les comptables agréés concernant la comptabilité publique

n° 52 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite du secteur public

n° 198 Loi modifiant la Loi sur la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

n° 204 Loi concernant la Ville de Lévis

n° 206 Loi concernant la Ville de Saint-Jérôme

n° 207 Loi modifiant la Loi concernant Le Club de Golf Boucherville

n° 208 Loi modifiant la Loi concernant L'Union des municipalités de la province de Québec (Union of Municipalities of the Province of Québec)

n° 209 Loi concernant Marie Francine Sonia Sophie Bisson

n° 210 Loi constituant la Société du chemin de fer de la Gaspésie

n° 211 Loi modifiant la Loi concernant la Ville de Varennes

n° 212 Loi concernant la Ville de Matane

Le mardi 12 février 2008, à 14 h 17, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Picard, troisième vice-président, de M. Turp (Mercier), le représentant du deuxième groupe d'opposition, et de Mme Giguère, directrice du Secrétariat des commissions et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 197 Loi proclamant la Journée internationale de la paix

Le Président

MICHEL BISSONNET